REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET**

Arrêté

fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2002 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

VU les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère chargé de l'agriculture, instituée par arrêté du 17 décembre 2002 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Madame Valérie METRICH-HECQUET, secrétaire générale
- Monsieur Jacques CLEMENT, chef du service des ressources humaines (SRH)
- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice mobilité, emplois et carrières (SRH)
- Monsieur Marc MICHEL, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures

Membres suppléants

- Monsieur Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef de service des ressources humaines
- Madame Catherine GESLAIN-LANEELLE, directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice mobilité, emplois et carrières (SRH)
- Stéphanie FRUGERE, adjointe à la sous-directrice mobilité, emplois et carrières (SRH)

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

Monsieur Christian LIGEARD	Administrateur civil général	CGC-CFDT
Monsieur Michel LEVEQUE	Administrateur civil hors classe	CGC-CFDT
Madame Marie-Hélène LE HENAFF	Administratrice civile hors classe	CGC-CFDT
Monsieur Pierrick DANIEL	Administrateur civil	CGC-CFDT

Membres suppléants

Monsieur Jean-Christophe PAILLE	Administrateur civil général	CGC-CFDT
Monsieur Didier KHOLLER	Administrateur civil hors classe	CGC-CFDT
Monsieur Mathias GINET	Administrateur civil	CGC-CFDT

Article 2 – L'arrêté du 23 janvier 2015 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le, 02 MAI 2016

Pour le ministre, et par délégation,

Le sous-directeur
du développement professionnel
et des relations sociales

Yves LE NOZAHIC